



MISTER DZIRLO J.D.O.O.

IVANA MEŠTROVIĆA 35 ZAGREB

OIB (Code fiscal) HR12810232689

Numéro de facture: 1135363188; IBAN: HR5124840081135363188;

SWIFT: RZBHR2X; RAIFFEISEN BANK D.D.

+385 91 971 6400 (GSM | VIBER | WHATSAPP)

infodzirlo@gmail.com

www.misterdzirlo.info

INVESTISSEMENT CONTRACTUEL

ENTRE:

M.Sc. ISHAKA BRACE DŽIRLA, Univ. B.Sc., propriétaires d'entités commerciales et personnes autorisées pour leur représentation dans des transactions juridiques et commerciales avec d'autres entités, EN TANT QUE TITULAIRE DU CONTRAT

ET L'INVESTISSEUR AVEC LES DONNÉES SUIVANTES :

NOM ET SURNOM:

ADRESSE:

NUMÉRO DE DOCUMENT PERSONNEL :

MEMBRE 1

L'OBJET DE L'ACCORD EST L'INVESTISSEMENT DU MONTANT DE _____ DANS LE PROJET DE VOITURE ÉLECTRIQUE MISTER DZIRLO PROMO

ARTICLE 2

LES FONDS D'INVESTISSEMENT ONT LE TRAITEMENT D'INVESTISSEMENT ET EXCLUENT LE DROIT DE PARTICIPER À LA STRUCTURE DE PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ HOLDING INTERNATIONALE MISTER DZIRLO.

ARTICLE 3

LES FONDS INVESTIS ONT LE TRAITEMENT D'UN PRÊT ET SONT DONC ENREGISTRÉS DANS LA COMPTABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE DU MONTANT EMPRUNTÉ.

ARTICLE 4

AVEC LES FONDS INVESTIS, L'INVESTISSEUR ACQUIERT LE DROIT, ET SUR LA BASE DE LA PROPRIÉTÉ DE CES FONDS, DE RÉALISER UN BÉNÉFICE MENSUEL D'UN MONTANT DES BÉNÉFICES DE LA SOCIÉTÉ HOLDING INTERNATIONALE MISTER DZIRLA.

LE MONTANT MINIMUM GARANTI EST DE 3% DU MONTANT INVESTI.

ARTICLE 5

LE PROTOCOLE (PROCÉDURE) DE CALCUL DES BÉNÉFICES EST LE SUIVANT :

- A) LE BÉNÉFICE EST CALCULÉ MENSUELLEMENT ;
- B) LE BÉNÉFICE EST EXPRIMÉ EN POURCENTAGE SUR LE MONTANT INVESTI (EXEMPLE : SI LE DÉPÔT EST DE 100 € ET LE BÉNÉFICE DE LA PÉRIODE MENSUEL PRÉCÉDENTE EST DE 9 %, ALORS IL EST DE 9 €).

ARTICLE 6

L'INVESTISSEUR REÇOIT UN AVIS DU MONTANT DU PROFIT DU MOIS PRÉCÉDENT TOUS LES 5 DU MOIS EN COURS.

ARTICLE 7

L'INVESTISSEUR PEUT RÉALISER LE PAIEMENT DU BÉNÉFICE DANS LES 48 HEURES APRÈS RÉCEPTION DES INFORMATIONS SUR LE BÉNÉFICE. S'IL N'A PAS SOUMIS LA DISPOSITION (ORDONNANCE) DE PAIEMENT, LE BÉNÉFICE EST AUTOMATIQUEMENT TRANSFÉRÉ DANS LE CADRE DU MONTANT INVESTI AU COURS DU CYCLE MENSUEL SUIVANT (C'EST-À-DIRE QUE LE MONTANT INVESTI N'EST PAS 100, MAIS 109 €).

ARTICLE 8

LE DÉLAI DE PAIEMENT EST DE 2 JOURS PAR CESSIION (ORDRE) DE L'INVESTISSEUR. L'INVESTISSEUR SOUMET L'ORDRE SOUS FORME D'AVIS DE PAIEMENT À L'E-MAIL infodzirlo@gmail.com.

ARTICLE 9

L'INVESTISSEUR PEUT DEMANDER UN REMBOURSEMENT DE TOUT OU PARTIE DU MONTANT INVESTI QUE LE BÉNÉFICIAIRE EST OBLIGÉ DE PAYER DANS UN DÉLAI DE 7 JOURS À COMPTER DU JOUR DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE. LA DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYÉE PAR E-MAIL infodzirlo@gmail.com.

ARTICLE 10

EN CAS D'APPARITION D'UN INDICATEUR DE MONTANT NÉGATIF, LE SÉQUENCIER INFORME L'INVESTISSEUR DE LA CESSATION DE LA RELATION D'AFFAIRES ET REND LA TOTALITÉ DU MONTANT INVESTISSEUR À L'INVESTISSEUR DANS UN DÉLAI DE 7 JOURS.

ARTICLE 11

SI L'INVESTISSEUR EST ACHETEUR, 3% DE LA VALEUR DE LA VOITURE ACHETÉ EST RECONNU À L'ACHETEUR COMME LE MONTANT INVESTI DANS LE PROJET DE VOITURE ÉLECTRIQUE MISTER DZIRLO PROMO. PAR EXEMPLE : SI L'ACHETEUR A PAYÉ 15 000 € POUR LE MODÈLE PROPOSÉ, 450 € (3%) EST RECONNU COMME LE MONTANT DU CAPITAL INVESTI DANS LA VOITURE ÉLECTRIQUE MISTER DZIRLO PROMO.

CE MONTANT A EXACTEMENT LE MÊME TRAITEMENT QUE LES FONDS INVESTIS DE TOUT INVESTISSEUR.

ARTICLE 12

POUR CE MONTANT, UN ACCORD D'INVESTISSEMENT PARTICULIER EST CONDUITE COMME AVEC TOUS LES AUTRES INVESTISSEURS.

ARTICLE 13

À LA SIGNATURE DE L'ACCORD, L'INVESTISSEUR PAYERA LE MONTANT CI-DESSUS À LA DISPOSITION D'ISHAK BRACE DŽIRLA, UNIV. DIPL.EC.

ARTICLE 14

LES SIGNATAIRES DE CET ACCORD, EN CAS DE LITIGE, RECONNAISSENT LE TRIBUNAL COMPETENT DE LJUBLJANA (SLOVÉNIE).

POUR LE BÉNÉFICIAIRE DU MONTANT INVESTI:

Mag. Ishak Braco Dzirlo, univ.dipl.ek.

+385 91 971 6400 (gsm | viber | whatsapp)

infodzirlo@gmail.com

www.misterdzirlo.info

POUR L'INVESTISSEUR:

(nom et surnom)

(adresse)

(signature)

DATE: ---

LIEU: ---